



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2021

Délibération n° 02

Date de convocation

02.04.2021

Date d'affichage

06.04.2021

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 35

Objet : Attribution de subventions aux associations locales pour l'année 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUMBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme MM. SALLES par M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE par M. E. ALAMAMY – M. B. ZAOUÏ par M. C. GHIS – Mme C. VIVIAN par M. J. RANQUE – Mme A. ADJELI par M. S. ROUILLIER – Mme A. MEJIAS par M. D. ROUSSAUX.

Madame Maryline GEORGET a été élue secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2311-7,

VU la délibération n° 03 du 13 février 2021 portant adoption du Budget Primitif 2021,

VU les demandes de subvention émanant des associations,

VU l'avis des commissions Administration Générale, Finances et Ressources Humaines, Prévention, Epanouissement Educatif, Social et Citoyen et Animation, Epanouissement Culturel et Sportif,

CONSIDERANT que les crédits suffisants sont inscrits au Budget 2021,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions telles que déterminées en annexe à la présente délibération,

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2021,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 15 avril 2021

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 28

Contre : 3 (M. D. Roussaux – Mme A. Méjias – M. P. Pelloux)

Abstentions : 4 (Mme L. Massé – M. G. Prilleux – Mme A. Adjeli – M. S. Rouillier)